



CRDP

C'est avec grand plaisir que je vous informe que la Douzième Conférence du Cercle des représentants de la défense des policiers (CRDP) s'est déroulée le mercredi 20 mars 2019, au Manoir des Sables, 90 Avenue des Jardins, à Orford.

Le CRDP est un regroupement d'intervenants provenant de tous les horizons (avocats, professionnels de la santé, chercheurs, représentants syndicaux, etc.) qui, au moyen de formations, partagent leur expertise pour favoriser une approche interdisciplinaire dans le but d'améliorer l'efficacité des services offerts aux policiers faisant l'objet de procédures judiciaires ou quasi judiciaires. Cette conférence vise également à sensibiliser, informer et former les divers intervenants œuvrant auprès de ces policiers. De plus, elle est reconnue par le Barreau du Québec en vertu du Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats.

La liste des avocats membres du CRDP permet aux policiers d'avoir la certitude que le professionnel choisi connaît bien l'état du droit (criminel, déontologique, disciplinaire et civil) et les particularités pouvant avoir un impact sur leur milieu personnel, familial et professionnel lors de procédures judiciaires. Le CRDP est, à bien des égards, un lieu d'échanges et de réseautage unique en son genre.

Pour terminer, voici le titre des conférences du 12^e Colloque :

- **La trop facile allégation d'abus de confiance**, par M^e Nadine Touma, *Les avocats Poupart, Touma*
- **L'affaire Deslauriers : les arguments devant la Cour d'appel**, par M^{es} Tristan Desjardins et Marc-Antoine Carette, *Carette Desjardins, s.n.a.*
- **Les policiers en devoir condamnés à des peines minimales**, par M. Jacques Painchaud, *vice-président à la Discipline et à la déontologie, APPQ*



Bulletin info-contact APPQ

Association des policières et policiers provinciaux du Québec

- **Un regard peut-il faire perdre un procès? Le non verbal des témoins et l'évaluation de la crédibilité lors de procès**, par M^e Vincent Denault, LL.M., avocat, doctorant et chargé de cours en communication (UdeM), codirecteur du CESCNOV
- **Les enjeux relatifs aux armes à feu dans le contexte policier : les conséquences de nature criminelle, disciplinaire et déontologique**, par M^e Ariane Bergeron-St-Onge, Roy Bélanger Avocats s.e.n.c.r.l.
- **Policiers blessés sur le terrain : Vos recours civils**, par M^e David Coderre, Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ)

Pour le résumé complet des conférences, veuillez consulter le programme complet du 12^e Colloque en cliquant [ici](#).

Jacques Painchaud, LL.M. (droit)

Vice-président à la Discipline et à la déontologie